

Revue : Le Figaro

Date de parution : 3 août 2012

Vers une reprise de 3 500 salariés de Neo Security

SERVICES Les salariés de Neo Security, le numéro deux français du gardiennage en graves difficultés financières depuis la fin du mois d'avril, vont pouvoir respirer. Après toute une journée de discussions, le tribunal de commerce de Paris a décidé jeudi en fin d'après-midi une poursuite de l'activité de la société jusqu'au 1^{er} septembre.

Concernant la reprise de la société, le tribunal a mis son jugement en délibéré jusqu'à ce vendredi 18 heures. L'incertitude est toutefois limitée : seules deux offres complémentaires ont été examinées. Et avec un délai raccourci, il ne fait guère de doutes que ces deux offres vont être retenues par le tribunal.

Le groupe Fiducial, spécialiste des services aux entreprises mais absent jusqu'à présent du gardiennage, devrait récupérer 3 300 salariés de Neo Security. Un peu moins de 200 personnes, toutes affectées à un unique contrat avec l'ambassade des États-Unis en France, vont intégrer le géant britannique G4S. Au total, 3 500 des 4600 salariés de Neo Security devraient donc retrouver très rapidement un travail.

Et tout n'est pas perdu pour les autres. Il s'agit généralement de vigiles affectés à un contrat et un client. Il sera donc possible au cours du mois d'août d'avoir des offres de reprises contrat par contrat.

Pour Jean-Christophe Chwat, le PDG de Neo Security, la décision du tribunal, en l'occurrence la continuation, est positive. « Cette poursuite de l'activité est une excellente nouvelle pour nos salariés, qui étaient dans l'incertitude depuis des mois, explique-t-il. Elle signifie également qu'il n'y aura aucune interruption de services auprès de nos clients. » Un élément indispensable pour les conserver. E. E.